

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_20_03_04_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SUBVENTION LEADER ACTION N°3 SOUTIEN AUX PROJETS DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ACCESSIBLE AU PUBLIC TOURISTIQUE

Monsieur le Maire en charge du Patrimoine, informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de Notre Dame des Marais, la commune peut solliciter une subvention Européenne au titre du programme LEADER action 3 – soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessible au public touristique. Celle-ci pourrait s'élever à 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame des Marais sont programmés pour s'étaler sur 80 mois et se terminer normalement en 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention européenne au titre du programme LEADER action 3 – soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessible au public touristique. Eglise Notre-Dame des Marais, dont le montant pourrait être de 50 000 €.

DONNE tout pouvoir en ce sens à Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de cette subvention.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU